



C.F.P.P.A. du Fresne

Etablissement Public
N° SIREN : 194909461
N° SIRET : 19490946100049
Code APE : 8559A
N° déclaration d'existence : 52490194149



Bulletin d'inscription

Cultiver son jardin potager en milieu tempéré et tropical

PARTICIPANT

Nom et prénom : _____

Profession : _____ Poste occupé : _____

Né(e) : _____ à (préciser le n° du département) _____

Adresse personnelle : _____

Mail : _____ Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Organisme représenté ou EMPLOYEUR

Nom et prénom : _____ Type d'activité : _____

Adresse : _____

Mail : _____ Tél : _____ Fax : _____

Dates : par session d'une semaine (durée totale : 35 heures)

- Session 1 : du 11 au 15 mai 2009
- Session 2 : du 29 juin au 3 juillet 2009
- Session 3 : du 31 août au 4 septembre 2009
- Session 4 : du 21 au 25 septembre 2009

Cette formation, d'un coût total de **591 €** sera prise en charge :

- par l'entreprise
- par un OPCA
- à titre individuel

Coordonnées de l'OPCA : _____

Adresse : _____

Prévision de Restauration/Hébergement pour la semaine.

→ Je m'inscris pour les 5 déjeuners (8 € par repas = 40,00 €) OUI NON

→ Je m'inscris pour les repas pour la **semaine complète**
(4 pts-déj. – 4 déj. – 4 diners = 51.66 €) OUI NON

→ Je m'inscris pour l'hébergement (15,85 € la nuit)
(= **79,25 € (si dimanche inclus)** ou **63,40 € (4 nuits)**) OUI NON

Soit un total général de €

A _____ le _____

Signature et cachet de l'entreprise

Signature du participant



C.F.P.P.A. du Fresne

Etablissement Public
N° SIREN : 194909461
N° SIRET : 19490946100049
Code APE : 8559A
N° déclaration d'existence : 52490194149



Conditions générales d'inscription aux stages

Inscriptions :

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leur réception.

Report et annulation :

Les inscriptions reçues après l'enregistrement de l'effectif maximum d'un stage sont reportées sur une session ultérieure (liste d'attente). Si, au contraire, les inscriptions reçues sont insuffisantes, le stage peut être reporté, annulé. En cas d'annulation d'inscription de la part de l'entreprise ou du participant, celle-ci doit être signalée **8 jours avant le démarrage de la formation** (sauf cas de force majeure), par écrit, au C.F.P.P.A. Si cette annulation n'a pas lieu dans le délai indiqué ci-dessus, le C.F.P.P.A. se réserve le droit de demander à l'entreprise ou au participant le règlement total de la formation.

Dans les cas de force majeure, où le C.F.P.P.A. ne peut mettre à disposition un formateur pour assurer la formation prévue, le centre s'engage à prévenir dans les meilleurs délais l'entreprise ou les participants concernés du report de la formation.

Départ anticipé :

Toute formation commencée est due dans sa totalité, sauf cas de force majeure étudié au cas par cas par le C.F.P.P.A. Dans un cas de force majeure avéré, les coûts de formation seront calculés au pro rata du temps réalisé.

Conditions générales de tarification

Toutes les formations sont facturées **591 € par personne**.

Prix nets TTC .

- Sont compris dans les tarifs proposés :

- ✓ Les coûts d'organisation de la formation,
- ✓ Les frais d'animation,
- ✓ Les coûts des supports remis aux stagiaires.

- Ne sont pas compris les frais annexes des participants (repas, transports, hébergement)

Un devis sera réalisé sur demande.

Financement

Pour les salariés, ces formations (coûts pédagogiques et allocation de formation) peuvent être financées dans le cadre du D.I.F. sur les fonds mutualisés de l'O.P.C.A. (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) auquel cotise votre entreprise. Les frais supplémentaires peuvent être pris sur le plan de formation.

Conditions générales de facturation

Une convention financière est proposée à l'entreprise, dans laquelle sont précisés les frais inhérents à la réalisation de la formation. Cette convention doit être retournée signée au moins 3 jours avant le début de la formation.

Les factures sont envoyées à l'entreprise. Elles sont payables à leur réception.

Lorsque le paiement de la formation est effectué par un organisme collecteur, l'entreprise est garante du règlement de la facture.

Une attestation de formation est remise à chaque participant en fin de formation.

Le C.F.P.P.A. du Fresne s'engage à fournir les justificatifs de réalisation de la formation demandés par le client.

Supports

Tous les supports, les programmes, les cours, les travaux et les documents remis aux participants lors des actions de formation, demeurent la propriété exclusive du CFPPA, « En effet, ceux ci sont soumis aux dispositions de la loi du 11 mars 1957 et notamment celles contenues aux alinéas 2 et 3 de l'article 41 de la dite loi. Toute diffusion extérieure, par quelque procédé que ce soit, constituerait de ce fait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal »

Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente ci-dessus.